

Caractérisation de la dangerosité des déchets

Évaluation des critères HP









Une prestation complète

Notre laboratoire dispose de l'ensemble des compétences requises pour l'évaluation de la dangerosité d'un déchet en couvrant l'intégralité des essais requis sur tout type de déchets : boues de STEP, cendres, mâchefers, déchets électroniques etc.



Réglementation

Le système de caractérisation de la dangerosité des déchets est décrit dans la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008, dite directive cadre déchets. Son annexe III définit les 15 propriétés qui rendent les déchets dangereux.

Classer les déchets au titre des réglementations en vigueur et choisir une filière de gestion adaptée, peut amener les producteurs de déchets à devoir déterminer leur dangerosité.

Le règlement 1357/2014/UE, remplaçant l'annexe III de la directive 2008/98/CE La décision 2014/955/UE, modifiant la décision du 3 mai 2000

Le classement de la dangerosité des déchets se fait :











Notre accompagnement « sur mesure » pour l'évaluation de la dangerosité de vos déchets

Nos équipes techniques vous accompagnent en offrant des prestations intégrées visant à classer les déchets selon les 15 propriétés de danger, de HP1 à HP15 (ex-H1 à H15).



Réalisation de l'ensemble des essais et bio-essais impliqués selon la nature du déchet (écotoxicité, inflammabilité, explosivité,...)



Caractérisation physico-chimique des substances constituant le déchet et identification des mentions de danger liées à ces substances



Rédaction d'un rapport d'essais décrivant les essais menés et intégrant l'aide à la décision de classement au regard des résultats d'analyses et des tests menés

 Recueil et exploitation des données de bibliographie disponibles

Nous couvrons dans notre mission l'intégralité des 15 propriétés HP selon le rapport INERIS-DRC-15- 149793-06416A du 4 Février 2016 « Classification réglementaire des déchets – guide d'application pour la caractérisation en dangerosité »



Liste des 15 propriétés HP



1 seul essai positif conduit à classer le déchet comme dangereux

HP14 - Zoom sur le protocole d'essais sur déchets solides

Définition HP14 «Ecotoxique»: déchet qui présente ou peut présenter des effets immédiats ou différés pour une ou plusieurs espèces de l'environnement.

Eurofins Ecotoxicologie France réalise l'intégralité des essais du protocole en vigueur proposé dans le quide INERIS-DRC-15-149793-06416A du 04/02/16.

Approche indirecte, tests sur les éluats de lixiviation









Approche directe, tests sur l'échantillon brut





Pour les Sédiments (marins ou continentaux) un protocole spécifique a été établi par le groupe de travail « DANGEROSITÉ DES SÉDIMENTS » DU MEEDDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer) (01/10/09).





Une seule réponse positive à l'un de ces bio-essais suffit à classer le déchet comme écotoxique.

Nous contacter



ecotoxicologie@eurofins.com



Eurofins Ecotoxicologie France c'est aussi ...



De nombreux tests en écotoxicologie marine, continentale et terrestre



Les essais de biodégradabilité sur les formulations (méthodes OCDE) et les effluents



Les essais de compostabilité des matériaux et emballages



Les mesures de perturbation endocrinienne (PE) Q

L'analyse des micro-plastiques



L'analyse des produits biosourcés

